

Maires Adjoints : Gilles MONANGE ó Jean-François GAULLIARD ó Jean-Serge BERNOUX
Conseillers Municipaux : Allan ARABI ó François BACLET ó Evelyne GIBOUDAUD
Absent excusé :
Absent : Michel JACQUOT

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles MONANGE

1 ó APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 15 JUILLET 2015

2 ó REHABILITATION DES BÂTIMENTS SCOLAIRES ET MAIRIE

Suite à la dernière réunion de conseil du 15 juillet 2015, le Conseil Municipal a décidé la réhabilitation des anciens bâtiments scolaires et de la mairie et d'autoriser la Maire à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre.

Suite à cette consultation, le Conseil Municipal décide de retenir le cabinet d'architecture Serge ROUX de DOLE.

3 ó RESTAURATION DU PARCOURS DE SANTE

De nombreux agrès et panneaux d'informations ont été ou dégradés ou vandalisés.

Le parcours de santé avait été cofinancé par les communes de SAMPANS, CHAMPVANS et MONNIERES.

Suite à une rencontre intercommunale, les élus des trois communes ont donné leur accord pour remettre en état ce parcours sous réserve de l'avis de chaque conseil municipal.

Un devis de l'ONF est présenté au Conseil Municipal qui donne un avis favorable pour la restauration des agrès et à une convention d'entretien à l'ONF.

4 ó ANCIENS COMBATTANTS

La section des Anciens Combattants souhaite que la commune prenne en charge financièrement l'organisation des cérémonies du 8 mai et du 11 novembre.

En contrepartie, la section fait un don à la commune du solde des comptes et renonce à percevoir la subvention octroyée par la commune.

5 ó TERRAIN DE FOOT

Le Conseil Municipal décide de réaliser des opérations de régénération du terrain de football et accepte un devis de l'entreprise COSEEC France pour un montant de 4 301,20 € TTC.

6 ó TRANSFERT DE COMPETENCES AU GRAND DOLE

Le Conseil Communautaire du Grand Dole a validé le transfert à la Communauté d'Agglomération de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme. Toutes les communes du Grand Dole doivent se prononcer sur ce transfert.

Le Conseil Municipal refuse cette prise de compétence.

ipal le rapport annuel 2014 du SYDOM.

Le Conseil Municipal en prend acte. Ce rapport est disponible en mairie.

8 - SIERD

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2014 du SIERD présenté par le Maire.

9 ó BUDGET COMMUNAL

Le téléphone de la mairie acheté en 2002 ne fonctionnant plus, le Conseil Municipal décide de sortir celui-ci de l'inventaire communal.

10 ó CATASTROPHES NATURELLES

Le Maire informe le Conseil Municipal que la préfecture a transmis aux communes des demandes de reconnaissance en catastrophes naturelles suite à la sécheresse et à la déshydratation des sols argileux sévissant dans le département.

Un avis informant la population de ce phénomène a été distribué dans les boîtes aux lettres.

Les habitants concernés doivent se faire connaître très rapidement à la mairie.

11 ó TRANSPORT SCOLAIRE

Depuis le 22 septembre, une accompagnatrice prend en charge les enfants pendant le transport en bus à CHAMPVANS.

Fait à MONNIERES, le 8 octobre 2015

Le Maire,

Patrick SAUTREY